

Règlement Redevances

Statut	Version
approuvé 29.4.23 (AG)	1.0
Valable à partir du	Responsable
30.04.2023	Secrétaire général

Ce règlement est une traduction. Selon l'article 53 des statuts, en cas de doute, la version allemande est valable.

1. Contributions aux matchs

Actifs gazon	Première ligue femmes et hommes	CHF 1000.00
	Deuxième ligue femmes et hommes	CHF 650.00
	Ligues inférieures femmes et hommes	CHF 500.00
Actifs salle	Première ligue femmes et hommes	CHF 500.00
	Deuxième ligue femmes et hommes	CHF 350.00
	Troisième ligue femmes et hommes	CHF 250.00
	Ligues inférieures femmes et hommes	CHF 170.00
Juniors gazon et salle	Par équipe junior	CHF 100.00
Seniors gazon	Par équipe	CHF 250.00
Seniors salle	Par équipe	CHF 150.00

2. Licences

Licences personnelles	Actifs salle et gazon	CHF 215.00
	Actif gazon	CHF 200.00
	Actif gazon deuxième tour	CHF 105.00
	Actif salle	CHF 145.00
	Juniors gazon et salle	CHF 110.00
	Juniors gazon deuxième tour	CHF 60.00

Hockey Kids, U12 et plus jeunes	CHF 35.00
Licences impersonnelles	CHF 215.00
Modification des licences	gratuit
Licence pour le consortium	gratuit

3. Terrain sur gazon et en salle

Indemnisation des matches organisés par l'association	Conformément à des accords écrits préalables et des dépenses documentées
Ne pas suivre une convocation à l'équipe nationale	Frais encourus
Annulation ou report d'un match de compétition	Absorption des coûts supportés par les Parties concernées en raison d'une infrastructure inadéquate
Défaut d'informer les autorités concernées	CHF 50.00 plus les frais éventuels
Non-respect du délai fixé pour l'amélioration de l'infrastructure	CHF 200.00
Absence de la trousse de premiers secours (coûts à la charge du club d'accueil)	CHF 200.00
Non-respect de l'ordre et de la sécurité	à partir de CHF 50.00 + CD
Négligence de la responsabilité pour les spectateurs	à partir de CHF 50.00 + CD
Négligence de l'obligation d'assistance envers les arbitres	à partir de CHF 50.00 + CD
Agression contre l'arbitre	à partir de CHF 100.00 + CD
Abus d'alcool, de cigarettes et de drogues auprès des enfants et adolescents avant, pendant et après un entraînement ou un match	à partir de CHF 200.00 + CD
Le non-respect des principes de la charte éthique	Transmission à la commission disciplinaire (CD)

Non reprise du match	CHF 500.00 plus les frais éventuels	
Réenregistrement d'une équipe		CHF 500.00
Non-déclaration des heures de coup d'envoi (par match)		CHF 100.00
Reports de matchs après la publication du plan définitif		CHF 250.00
Absence d'accompagnement d'une équipe junior par une personne adulte		à partir de CHF 500 + DK
Désinscription d'une équipe après la création de la pan définitif	Première ligue	CHF 1000.00
	Autres ligue	CHF 500.00
	Juniors	CHF 250.00
Désinscription d'une équipe après le début du Championnat	Première ligue	CHF 2000.00
	Autres ligue	CHF 1000.00
	Juniors	CHF 500.00
Utilisation abusive de la licence de match		CHF 500.00
Amende personnelle pour carte rouge		CHF 50.00
Trophée du championnat	Offert par Swiss Hockey	
Les médailles sont décernées	Par Swiss Hockey	
Entretien incorrect du trophée du championnat	CHF 50.00 plus nouvel achat	
Gravure du trophée du défi	aux frais de l'équipe gagnante	
Cas de forfait	Première ligue par match	CHF 1500.00
	autres ligue par match	CHF 200.00
	Juniors par jour	CHF 200.00
Reprise d'un match après des erreurs techniques dans les règles	Frais de voyage payés par Swiss Hockey	
Dépôt de protestation		CHF 500.00

4. Publicité sur les vêtements des matchs

La publicité sur le kit de compétition est soumise à approbation. Les permis doivent être conformes aux règlements du EHF/FIH et doivent être obtenus auprès du bureau avant le premier port de la tenue de match. Il n'y a pas de frais pour ces permis.

5. Rapport sur le jeu

Non-communication des résultats pour le championnat jusqu'à 1 heure après la fin du match	Première ligue autres ligue	CHF 250.00 CHF 50.00
Rapport de match incomplètement		CHF 25.00
La soumission tardive du rapport de match pour les dates et heures spécifiées dans les instructions jusqu'à 2 jours après le jeu		CHF 50.00
Informations incorrectes sur le rapport de match, délibéré		CHF 500.00
Participation de joueurs non éligibles		CHF 200.00

6. Les tenues des joueurs

Jouer en mauvaise tenue		CHF 25.00
Ne pas porter de protège-tibias		CHF 25.00
Numéro de maillot manquant	Joueur individuel Toute l'équipe	CHF 25.00 CHF 200.00
Ne pas porter correctement l'équipement de gardien de but		CHF 200.00

7. Arbitre

Conduite du jeu en mauvaise tenue		CHF 25.00
Première non-comparution pour l'affectation des arbitres	Nommé pers. Arbitre du club	CHF 200.00 CHF 100.00
Deuxième non-comparution pour l'affectation des arbitres	Nommé pers. Arbitre de club	CHF 300.00 CHF 200.00
Troisième non-comparution pour l'affectation des arbitres	Nommé pers. Arbitre de club	CHF 500.00 CHF 300.00

8. Généralités

Absence à l'assemblée générale	CHF 200.00
Infractions personnelles mineures à la charte éthique	CHF 100.00

9. Indemnité de déplacement

Si une équipe active doit disputer tous ses matches de championnat contre des équipes situées à au moins 100 km d'elle, elle a droit à une contribution financière de 1800 Fr par an.

10. Validité

Ce règlement a été approuvé par l'Assemblée générale le 29.04.2023 et est entré en vigueur le 30.04.2023.